



Demande d'acces à un dossier

Par **AQUITAINE 1**, le **10/06/2016** à **15:54**

bonjour,rnma mère a été victime de détournement de fond par des auxiliaires de vie.rnla gendarmerie a mené une enquête et a dressé un procès verbal , les auxiliaires ont été convoquées.rnla gendarmerie me demande de faire une demande auprès du procureur de la république pour avoir accès au procès verbal pour faire une demande de mise sous tutelle.rnquelqu'un peut-il me donner un exemple de lettre .rnmerci

Par **jibi7**, le **10/06/2016** à **17:27**

bonjour rnune lettre simple accompagnée de documents précisant votre situation familiale (copie livret de famille si vous êtes plusieurs) indiquant précisément les faits l'organisme dont font partie les aides et des copies de relevés bancaires par ex ou de photos avec objets..rnpeut être envoyée au procureur ou déposée au bureau d'ordre pénal.rnsi vous pouvez être amenée à payer ses dettes vous devez vous constituer partie civile et aurez accès au dossier.rnÉtant donné la lourdeur des procédures de tutelle, si vous êtes plusieurs parents ou amis à pouvoir vous mettre en conseil de famille les lois de 2009 favorisent ce genre de solution.rnune expertise médicale sera demandée et en attendant un certificat du médecin peut confirmer si curatelle ou mesure de protection suffisent .rnVous pouvez sans attendre saisir le juge des tutelles dont dépend votre mère (au tribunal d'instance . Lui aura accès au dossier directement .rnRenseignez-vous à la maison de la justice et du droit ou une assoc familiale pour vous faire expliquer les nouvelles lois (depuis 2009)